

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 25 Septembre 2009

Commission n° 77 - Désignations - Voeux - Motions

DÉCISION N° 77/03

OBJET : Motion relative au Service Public de La Poste.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Conseil général, notamment dans son article 66,

DECIDE

D'émettre la motion suivante :

- CONSIDÉRANT Que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.
- CONSIDÉRANT Que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011.
- CONSIDÉRANT Que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.
- CONSIDÉRANT Qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.
- CONSIDÉRANT Que le service public postal doit être maintenu sur tout le territoire, qu'il doit être modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de toutes les

populations.

CONSIDÉRANT Que la population doit pouvoir se prononcer sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

CONSIDÉRANT Qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

LE CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE,

SE PRONONCE Pour le retrait du projet de loi postale 2009.

REFUSE Toute privatisation de La Poste sous couvert de changement de statut.

EXIGE Du gouvernement l'ouverture d'un grand débat public sur les missions de La Poste et sur l'amélioration du service rendu aux besoins de la population, particulièrement en milieu rural et dans les quartiers populaires.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ